

LISTE DES POINTS DE RAMASSAGE - JUILLET 2026

Les enfants arrivent et repartent de l'un des accueils situés sur LONGUENESSE, correspondant à leur âge.

- enfants de 3 à 5 ans → à l'Ecole Maternelle Pasteur, rue du Maréchal Leclerc
- enfants de 6 à 11 ans → à la Salle des Fêtes Parc de la Mairie, rue Joliot Curie
- enfants de 12 à 15 ans → au Centre Culturel Lamartine, rue Lamartine

Ils peuvent s'y rendre soit par leurs propres moyens, soit en autocar (réservé aux enfants du Camp des Bruyères, avec encadrement).

Les ramassages en autocar sont inclus dans le tarif.

Voici la liste des divers points de ramassage par autocar ainsi que les horaires de départ le matin et de retour le soir pour le premier jour. **Cette organisation des rotations des autocars est provisoire car basée sur les effectifs de juillet 2025 aux différents points de ramassage. Nous ne connaissons pas encore les effectifs 2026. Nous vous prions d'ores et déjà de nous excuser pour les désagréments causés par les éventuels retards ce premier jour et l'attente occasionnée sur les points de ramassage.**

Les horaires varieront sûrement en fonction des effectifs de cet été Ils resteront cependant dans une plage horaire de 8h-9h le matin et 17h-18h le soir. Le circuit de ramassage fera donc l'objet d'une mise au point et d'une information aux parents le soir du premier jour de fonctionnement. Chaque point de ramassage prévu sera maintenu si la fréquentation est suffisante.

Veillez choisir et noter un point de ramassage (noms grisés dans le tableau ci-dessous) sur la «Fiche d'inscription».

Le point ramassage du matin ne peut être différent de celui du retour le soir, principalement pour des raisons de sécurité, et restera le même pour toute la session.

POINTS DE RAMASSAGE EN AUTOBUS OU MINI-BUS (avec animateur dans le véhicule)

Dénomination du Point de Ramassage	Lieu	Départ	Retour
------------------------------------	------	--------	--------

➡ sur SAINT-OMER

GARE	Devant La Station (sur la place de la gare)	8h 15	17h 55
HAUT PONT	Arrêt de bus MATHURIN (Boulevard de Strasbourg)	8h 20	17h 50
ESPLANADE	Parking LAËNNEC en bas du Boulevard Guillain (en face de la Maison du Marais)	8h 25	17h 45
SAINT-BERTIN	Place des ruines SAINT-BERTIN (rue de l'Abbaye)	8h 15	17h 55

➡ Sur LONGUENESSE

ECRIVAINS	Arrêt de bus Angle rue Albert Camus et avenue Buffon	8h 25	17h15
VERTE ECUELLE	Arrêt de bus LA POSTE / Avenue Arthur Rimbaud (au niveau de SCENEO)	8h 55	17h 20
MAILLEBOIS	Arrêt devant l'école Léon Blum / Rue Brueghel (en raison des travaux)	8h 45	17h 10
AVIATEURS	Angle avenue Guynemer et rue H. Boucher (sur la petite place)	8h 30	17h 20

➡ Sur SALPERWICK

SALPERWICK	Parking du Cimetière	8h 50	17h 45
-------------------	----------------------	-------	--------

➡ Sur WIZERNES

WIZERNES	Salle des Sports rue du Chocquet	8h 35	17h 10
-----------------	----------------------------------	-------	--------

➡ Sur HEURINGHEM

HEURINGHEM	Parking à l'arrière de la Mairie rue de SAINT-OMER	8h 55	17h 45
-------------------	--	-------	--------

ARRIVEE DIRECTE A L'ACCUEIL DE LOISIRS

Certains enfants ne prennent pas le bus et arrivent directement à l'Accueil de Loisirs correspondant à leur âge (*Accueil échelonné de 8h 30 à 9h – Départ à partir de 17h*).

Si c'est votre choix, noter **DIRECT ACCUEIL** comme point de ramassage sur la fiche d'inscription.

DIRECT ACCUEIL	<ul style="list-style-type: none"> . Accueil de Loisirs Maternel Pasteur rue du Maréchal Leclerc LONGUENESSE (3-5 ans) . Salle des Fêtes Parc de la Mairie de LONGUENESSE (6-11 ans) . Centre Culturel Lamartine rue Lamartine LONGUENESSE (12-15 ans) 	de 8h 30 à 9h	à partir de 17h
-----------------------	---	---------------------	--------------------

Chaque enfant (ou la personne qui l'accompagne) **doit signaler tous les jours son arrivée le matin et son départ le soir**, à l'un des bureaux de pointage situés aux entrées des accueils.

Accueil facultatif (**garderie sans supplément**) sur chaque accueil : matin de 7h 45 à 8h 30 et soir de 17h à 18h 15.

Merci de prévenir à la semaine pour prévoir le nombre d'animateurs.

Le soir, un enfant non autorisé à repartir seul doit être repris uniquement par une personne majeure.

Un document lui sera remis dès le premier jour pour y renseigner les personnes autorisées (ou non, en cas par exemple de jugement) à le reprendre en cas d'absence de son responsable légal.